

AGIR POUR LA PAIX asbl, en abrégé A.P.L.P.
Siège social : rue Van Elewyck 35 1050 Ixelles
Numéro d'entreprise 408669512 Registre des personnes morales de Bruxelles
Adresse électronique (courriel) : info@agirpourlapaix.be site internet
www.agirpourlapaix.be

Ixelles, le 17 février 2022

Monsieur Georges Dallemagne, Député

Monsieur le Député,

Le 30 janvier 2022, Nous vous avons adressé par courriel une lettre identique à celle que nous avons envoyée à Monsieur Jean-Marc Nollet, parce que nous vivons une situation de crise militaire très grave en Europe, avec l'affrontement Russie – reste de l'Occident.

Nous avons fait appel à votre qualité d'objecteur de conscience. Nous n'avons pas reçu de réaction spécifique à cette interpellation personnelle et directe.

Notre mouvement, dont le grand animateur fut Jean Van Lierde, a la conviction que la guerre est un crime contre l'humanité et que nous ne pouvons pas participer à la préparation de ce crime. Jean Van Lierde et d'autres ont subi des années de prison et de souffrances de tous genres pour que l'on aboutisse au statut dont vous avez pu bénéficier.

Il nous semble que celui-ci est devenu un simple titre administratif dont aucun parlementaire ou mandataire public n'ose même plus se revendiquer.

Nous vous demandons instamment de prendre position explicitement contre la guerre qui menace, imitant en cela les parlementaires qui, à la veille de la guerre de 14-18, en Angleterre et en Allemagne ont manifesté au risque de leur liberté, voire de leur vie leur opposition à la guerre.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Député, d'agréer l'assurance de nos sentiments anxieux mais résolus.

Pour Agir pour la paix, son président, Jean Louis Vander Heyden.